

Géothermie profonde : gestion de la ressource en eau dans un contexte de sécheresses répétées

Jelica Aubry-Janketic (PS)

Le 1^{er} juillet 2026, l'Office de l'environnement a publié un communiqué faisant état d'une sécheresse exceptionnelle dans le canton du Jura. Il y souligne que les débits des cours d'eau demeurent très faibles, que les températures de l'eau atteignent des niveaux inhabituels et que les écosystèmes aquatiques sont fortement fragilisés. La population est invitée à limiter sa consommation d'eau aux besoins essentiels.

Quelques jours plus tard, les communes et les distributeurs d'eau du district de Porrentruy ont renforcé ces mesures en interdisant notamment l'arrosage des pelouses, le remplissage des piscines privées et le lavage des véhicules. Ils indiquent que plusieurs sources présentent des débits fortement réduits, que certaines ont dû être mises hors service afin de préserver les milieux naturels et que les installations de pompage et de traitement fonctionnent désormais à la limite de leurs capacités.

Dans ce contexte, le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne prévoit, selon les documents du plan spécial, un besoin maximal de 388'800 m³ d'eau (soit environ 155 piscines olympiques), pour la phase de stimulation hydraulique.

La transition énergétique constitue un objectif indispensable. Elle doit toutefois s'inscrire dans une approche cohérente de la gestion des ressources naturelles. Dans un contexte où les épisodes de sécheresse se multiplient et où les autorités demandent à la population de restreindre certains usages de l'eau, il apparaît légitime que le Parlement puisse disposer d'une vision complète des besoins en eau du projet, des garanties apportées et des mesures prévues pour préserver durablement cette ressource essentielle.

Au vu de ces éléments, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Quel est aujourd'hui le volume maximal d'eau effectivement prévu pour la phase de stimulation hydraulique ?**
- 2. Comment le Gouvernement explique-t-il l'écart entre les 388'800 m³ figurant dans les documents du plan spécial et les 100'000 m³ mentionnés dans les informations plus récentes relatives au projet ?**
- 3. Au-delà de la stimulation hydraulique, quelles sont les estimations de besoins en eau pour les différentes prochaines phases du projet (essai, exploitation, maintenance et autres opérations éventuelles) ?**
- 4. Quelles garanties le Gouvernement peut-il apporter afin que les prélèvements d'eau liés au projet ne compromettent pas l'approvisionnement en eau potable, les besoins de l'agriculture ainsi que le maintien des débits nécessaires aux écosystèmes aquatiques ?**
- 5. Des critères précis sont-ils prévus pour suspendre ou reporter les prélèvements d'eau en cas de sécheresse, de restrictions décidées par les autorités compétentes ou de baisse critique des ressources disponibles ?**
- 6. Le Gouvernement a-t-il demandé au porteur du projet d'étudier des variantes techniques permettant de réduire les besoins en eau ou d'augmenter la réutilisation de cette ressource ?**

7. **Comment le Gouvernement concilie-t-il les appels adressés aujourd'hui à la population pour réduire sa consommation d'eau avec la réalisation d'un projet susceptible de nécessiter des prélèvements importants dans cette même ressource ?**
8. **Au regard des événements récents et des connaissances scientifiques actuelles sur l'évolution du climat, le Gouvernement entend-il réexaminer les conditions de réalisation du projet afin de garantir sa compatibilité avec les objectifs cantonaux de gestion durable de la ressource en eau ?**

Jelica Aubry-Janketic (PS)

Co-signataires

- Lisa Raval (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Patrizio Robbiani (PS)
- Pierre Sauvain (PS)

Intervention déposée officiellement le 20 août 2026